



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 mai 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session

Point 132 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

### **Groupe thématique III : Mission d'appui des Nations Unies en Libye et Mission électorale des Nations Unies au Burundi**

#### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

## **I. Mission d'appui des Nations Unies en Libye**

### **A. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité dans lequel figurent les prévisions de dépenses pour 2015 de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) (voir A/69/363/Add.6, sect. I). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont donné des précisions et des compléments d'information avant de lui faire parvenir des réponses écrites, qu'il a reçues le 13 mai 2015.

2. Le Comité consultatif rappelle que, dans le contexte des prévisions de dépenses pour 2015 concernant les 35 missions politiques spéciales (A/69/363 et Corr.1 à 3 et Add.1 à 5 et Add.3/Corr.1), le Secrétaire général a demandé pour la MANUL et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) des ressources à titre temporaire pour les six premiers mois de 2015 qui représentent une reconduction technique de 50 % du montant estimatif des dépenses de 2014.



3. Le Comité consultatif rappelle également que, dans sa résolution 69/262, l'Assemblée générale : a) a approuvé un budget d'un montant total de 480 262 600 dollars pour les 35 missions politiques spéciales pour 2015; b) a approuvé l'imputation sur le solde des ressources prévues au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2014-2015 d'un montant total net de 435 094 000 dollars correspondant à la totalité de ce solde; et c) a décidé d'ouvrir un crédit de 31 501 300 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (en sus du crédit de 1 081 089 900 dollars net approuvé précédemment pour ce chapitre). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le crédit supplémentaire de 31 501 300 dollars avait été mis en recouvrement en janvier 2015 et comprenait les budgets de la MANUL et de la MANUA pour six mois. Dans son rapport sur la MANUA (A/69/628/Add.2, par. 2 à 10), le Comité consultatif fournit de plus amples informations concernant la demande de crédits additionnels pour l'exercice 2014-2015 présentée par le Secrétaire général au titre de la MANUL, de la MANUA, de la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUM) et du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud.

## **B. Ressources nécessaires pour l'exercice de 12 mois de 2015**

### **1. Mandat et planification**

4. La MANUL a été créée par la résolution 2009 (2011) du Conseil de sécurité pour une période initiale de trois mois qui a été prorogée de trois mois par la résolution 2022 (2011). Le mandat de la Mission a été ensuite prorogé par plusieurs résolutions successives, dont la dernière en date est la résolution 2213 (2015) portant modification et prorogation du mandat jusqu'au 15 septembre 2015.

5. Dans sa résolution 2144 (2014), le Conseil de sécurité avait notamment décidé que la MANUL aurait pour mandat de : a) faciliter l'instauration d'un dialogue national transparent en Libye, la conduite de consultations électorales et la rédaction d'une nouvelle constitution, donner aux femmes, aux jeunes et aux minorités les moyens de leur autonomie et favoriser leur participation à la vie politique; b) promouvoir l'état de droit et assurer le respect et la protection des droits de l'homme; c) sécuriser les armes et le matériel connexe présents en Libye et empêcher leur prolifération, renforcer la sécurité aux frontières, établir des institutions libyennes compétentes et coordonner efficacement l'action menée en matière de sécurité nationale; et d) renforcer les capacités de gouvernance.

6. Dans les paragraphes 9 à 34 de son rapport (A/69/363/Add.6), le Secrétaire général décrit succinctement les résultats obtenus par la MANUL en 2014 et les hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2015. Il rappelle qu'en 2014, la Libye a connu les affrontements armés les plus violents depuis 2011, ce qui a conduit les éléments de la communauté internationale, y compris l'ONU, à quitter temporairement ce pays; ainsi, au 14 juillet 2014, la MANUL avait transféré en Tunisie et en Italie ses fonctionnaires recrutés sur le plan international, suspendant de ce fait ses opérations sur le terrain. Au paragraphe 17 du même rapport, le Secrétaire général constate qu'en raison des conditions de sécurité sur le terrain, aucun progrès notable n'a été accompli dans la réalisation d'un certain nombre des tâches confiées à la MANUL. En 2015, le Secrétariat a procédé à un examen de la

présence de l'Organisation en Libye qui l'a conduit à recommander que la MANUL axe ses activités sur des domaines prioritaires et établisse une présence réduite, défendable et continue en Libye, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies; la MANUL opérerait au niveau stratégique tandis que la plupart de ses activités programmatiques seraient confiées à l'équipe de pays. Les prévisions de dépenses pour 2015 visent les activités que la MANUL serait appelée à exécuter sur la base de ces recommandations.

## 2. Ressources nécessaires

7. Dans les paragraphes 18 à 43 de son rapport, le Secrétaire général présente les prévisions de dépenses concernant la MANUL pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, y compris les priorités et les hypothèses retenues aux fins des prévisions. Les prévisions de dépenses pour 2015 se chiffrent à 48 117 700 dollars (montant net après déduction des contributions du personnel) et comprennent les ressources approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/262 pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015, qui se chiffrent à 31 430 300 dollars (montant net après déduction des contributions du personnel) et représentent une reconduction technique de 50 % du montant estimatif des dépenses de 2014.

8. Le tableau 2 du rapport du Secrétaire général présente comme suit le montant estimatif des dépenses de 2014 et les ressources nécessaires pour 2015 :

Tableau 1  
Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2014			Ressources nécessaires (1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2015)			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables		Écart (2014-2015)
					Net <sup>a</sup>		
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)	
Personnel civil	37 919,1	33 563,5	4 355,6	25 866,1	21 510,5	–	(12 053,0)
Dépenses opérationnelles	31 511,6	20 904,1	10 607,5	22 251,6	11 644,1	2 970,5	(9 260,0)
<b>Total</b>	<b>69 430,7</b>	<b>54 467,6</b>	<b>14 963,1</b>	<b>48 117,7</b>	<b>33 154,6</b>	<b>2 970,5</b>	<b>(21 313,0)</b>

<sup>a</sup> Montant net des ressources nécessaires, compte tenu du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

9. Le solde inutilisé d'un montant de 14,96 millions de dollars à fin décembre 2014 s'explique essentiellement par la détérioration des conditions de sécurité en Libye et l'évacuation subséquente du personnel en poste dans ce pays (ibid., par. 37). Le Comité consultatif a été informé que les écarts tenaient aux facteurs suivants :

a) Des dépenses de personnel inférieures de 4,3 millions de dollars au montant prévu, du fait que 67 postes temporaires de la Section de la sécurité n'ont pas été pourvus; et des taux de vacance de postes plus élevés que prévu (voir le paragraphe 20 ci-après); la diminution qui en résulte est en partie compensée par le

coût de l'évacuation vers Tunis et Zarzis (Tunisie) et Brindisi (Italie) des fonctionnaires recrutés sur le plan international;

b) Des dépenses opérationnelles inférieures de 10,6 millions de dollars aux montants prévus au titre des consultants, des installations et infrastructures, des transports terrestres, et des fournitures, services et matériels divers, en raison principalement de la suspension des activités de la MANUL en Libye; cette diminution est en partie compensée par un dépassement du crédit au titre des voyages, qui s'explique par les fréquentes visites officielles du Représentant spécial du Secrétaire général et ses activités de bons offices dans le cadre des services de médiation et de dialogue politique offerts par la Mission, lesquelles n'avaient pas été prévues dans le budget.

**a) Personnel civil**

10. Le Secrétaire général a fait savoir que les recommandations issues de l'examen mentionné au paragraphe 6 entraîneront une réduction nette de 47 % environ des effectifs, soit 179 des 384 postes temporaires autorisés, dont 93 postes d'agent recruté sur le plan international, 83 postes d'agent recruté sur le plan national et 3 postes de Volontaire des Nations Unies (ibid., par. 30 et 31). La MANUL a installé son siège provisoire à Tunis et mis en place des dispositifs de sécurité et opérationnels qui lui permettront d'avoir un dispositif léger à Tripoli, pouvant accueillir par roulement jusqu'à 30 fonctionnaires des Nations Unies (ibid., par. 32 et 33).

11. Le tableau ci-dessous présente le tableau d'effectifs approuvé de 2014 et le tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général pour 2015 :

**Tableau 2**  
**Tableau d'effectifs**

	<i>Postes temporaires</i>	<i>Classe</i>
Effectif approuvé pour 2014	384	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 11 P-5, 40 P-4, 44 P-3, 1 P-2, 148 SM, 1 G, 33 AN, 88 AL, 5 VNU
Effectif proposé pour 2015 (1 <sup>er</sup> janvier 2015)	381	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 11 P-5, 40 P-4, 44 P-3, 1 P-2, 148 SM, 1 G, 33 AN, 88 AL, 2 VNU
Effectif proposé pour 2015 (1 <sup>er</sup> avril 2015)	196	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 27 P-4, 28 P-3, 1 P-2, 82 SM, 1 G, 6 AN, 29 AL, 2 VNU
Effectif proposé pour 2015 (1 <sup>er</sup> juillet 2015)	205	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 7 D-1, 10 P-5, 28 P-4, 30 P-3, 1 P-2, 83 SM, 1 G, 7 AN, 31 AL, 2 VNU

*Abréviations* : SGA, secrétaire-général adjoint; SSG, sous-secrétaire général; SM, Service mobile; G, agent des services généraux; AL, agent local; AN, administrateur recruté sur le plan national; VNU, Volontaire des Nations Unies.

12. Les tableaux 3 et 4 et le paragraphe 39 du rapport du Secrétaire général contiennent des informations sur le tableau d'effectifs proposé pour 2015, qui, au 1<sup>er</sup> juillet 2015, comprendra 205 postes temporaires, dont 165 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (81 administrateurs et fonctionnaires

de rang supérieur, 83 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux), 38 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (7 administrateurs et 31 agents locaux) et 2 postes de Volontaire des Nations Unies. Le tableau d'effectifs pour 2015 affiche une diminution nette de 179 postes temporaires par rapport aux 384 postes temporaires approuvés pour 2014, qui s'explique par : a) la suppression progressive de 192 postes; b) la réinstallation à Tunis de 148 postes auparavant affectés en Libye; c) la création de 13 postes temporaires : 9 à Tunis (1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 3 SM), 3 en Libye (1 PN, 2 AL) et 1 à New York (P-5); d) le déclassement d'un poste temporaire de P-3 à P-2; et e) le transfert interne de 3 postes temporaires (1 P-5, 1 P-3, 1 AL).

13. Le Comité consultatif, qui a reçu communication d'un tableau précisant les lieux d'affectation au 1<sup>er</sup> juillet 2015 des 205 postes temporaires proposés, note que 165 fonctionnaires recrutés sur le plan international et deux Volontaires des Nations Unies seront affectés à Tunis, Brindisi ou New York, et que ne seront affectés en Libye même que les 38 fonctionnaires recrutés sur le plan national restants (voir l'annexe). Le Comité consultatif note également que, sur les 76 postes temporaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 11 (soit 14 %) se situent à la classe D-1 ou au-dessus. Il note encore que les postes de cadre spécialisé de la MANUL, dont ceux de la Conseillère principale à l'autonomisation des femmes (D-1), du Conseiller électoral principal (D-1), du Directeur de la Division des droits de l'homme et du Spécialiste des affaires politiques hors classe (D-1), sont maintenant basés hors de la Libye. **Le Comité consultatif compte que le tableau général d'effectifs fera l'objet d'un suivi attentif pour garantir une exécution efficace du mandat et éviter un surdimensionnement relatif de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur.**

14. Le Secrétaire général propose de créer deux postes temporaires de spécialiste de la gestion des programmes (P-3 et P-4) dans le Bureau du Chef de cabinet, ce qui fait passer l'effectif de ce bureau de sept à neuf postes (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3 et 1 SM basés à Tunis). En réponse à ses questions sur le volume de travail du personnel du Bureau, le Comité consultatif a appris, entre autres, que le titulaire du poste P-3 existant, qui a le titre fonctionnel d'assistant spécial, a pour attributions d'aider directement le Chef de cabinet sur le double plan fonctionnel et administratif et de l'assister dans les tâches suivantes parmi d'autres : préparer et contrôler le programme de travail, y compris les réunions et consultations de la haute direction, en prêtant une attention particulière à l'exécution et au suivi des décisions; agir en étroite coopération avec toutes les sections de la Mission; et faciliter la circulation générale de l'information. Quant au titulaire du poste P-4 existant, qui a le titre fonctionnel de spécialiste de la planification stratégique, il assure le contrôle des processus de planification intégrés à l'échelle de la Mission et du système des Nations Unies, en ce qui concerne par exemple la budgétisation axée sur les résultats, le rapport sur l'exécution du budget, le cadre d'évaluation de l'importance relative des programmes et le cadre stratégique intégré.

15. Le Comité consultatif est conscient que la situation actuelle dans la zone d'opérations de la MANUL, y compris la modification du mandat de cette mission évoquée au paragraphe 5, le récent examen de la présence de l'Organisation en Libye et l'installation provisoire du siège de la MANUL en Tunisie, aura des effets sur son tableau d'effectifs général dans l'avenir prévisible, et notamment sur le taux de vacance des postes.

16. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris qu'au 30 avril 2015, huit postes temporaires de fonctionnaire recruté sur le plan national étaient vacants depuis plus de 24 mois et que leur suppression était proposée dans le budget courant.

**17. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions d'aménagement du tableau d'effectifs de la MANUL formulées par le Secrétaire général.**

*Dépenses communes de personnel*

18. Le Comité consultatif a été informé que la diminution des crédits demandés au titre du personnel civil est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses communes de personnel, telles que l'indemnité d'évacuation et la prime d'affectation, entraînée par la réinstallation à Tunis en 2015 de 148 postes temporaires de fonctionnaire recruté sur le plan international. S'étant enquis de l'état d'avancement de l'évacuation du personnel et de ses incidences financières sur les frais de voyage et frais connexes, le Comité consultatif a été informé que la réinstallation de Tripoli à Tunis avait été prise en compte dans le calcul des traitements du personnel international et des dépenses communes de personnel pour 2015 et qu'elle avait entraîné une baisse de l'indice d'ajustement (qui était de 36,4 % à Tripoli contre 20,3 % à Tunis au 1<sup>er</sup> janvier 2015). De plus, les dépenses communes de personnel comprennent un montant de 999 000 dollars destiné à financer l'indemnité d'évacuation pour raisons de sécurité de 74 fonctionnaires transférés à Tunis du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2015; et les frais de voyage comprennent un montant de 712 980 dollars destiné à financer l'indemnité journalière de subsistance de 68 fonctionnaires évacués à Brindisi et Zarzis du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2015 (voir les paragraphes 23 à 25 ci-après).

19. En réponse à ses questions sur le sujet, le Comité consultatif a appris que les fonctionnaires de la MINUL sont actuellement répartis sur plusieurs lieux d'affectation, à savoir Tunis, Brindisi, Tripoli, Sabha (Libye) et New York, et que leurs traitements et indemnités sont calculés sur la base des taux en vigueur dans le lieu d'affectation concerné. **Le Comité consultatif note que cette dispersion du personnel de la MANUL entre plusieurs lieux et pays d'affectation semble avoir entraîné une plus grande complexité de la procédure de paiement des traitements et indemnités, en particulier en ce qui concerne la définition de la zone de la Mission, et prie par conséquent le Secrétaire général de communiquer à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, de nouveaux éclaircissements sur les modalités de paiement susmentionnées.**

*Taux de vacance de postes*

20. Le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses au titre du personnel civil ont été calculées sur la base des taux moyens prévisionnels de vacance de postes suivants :

a) Vingt-quatre pour cent pour le personnel recruté sur le plan international, contre un taux moyen effectif de vacance de postes de 26,9 % en 2014 et un taux moyen de 9 % prévu dans le budget de 2014;

b) Trente et un pour cent pour les administrateurs recrutés sur le plan national, contre un taux moyen effectif de vacance de postes de 44,5 % en 2014 et un taux moyen de 30 % prévu dans le budget de 2014;

c) Douze pour cent pour les postes d'agent local, contre un taux moyen effectif de vacance de postes de 28,3 % en 2014 et un taux moyen de 19,5 % prévu dans le budget de 2014;

d) Dix pour cent pour les Volontaires des Nations Unies, contre un taux moyen effectif de vacance de postes de 31,5 % en 2014 et un taux moyen de 13 % prévu dans le budget de 2014.

#### b) **Dépenses de fonctionnement**

21. Le tableau 2 et le paragraphe 38 du rapport du Secrétaire général sur la MANUL donnent un aperçu du montant estimatif des dépenses de fonctionnement de la Mission. Le Comité consultatif s'est vu fournir un tableau récapitulatif par catégories de dépense qui indique le montant des crédits ouverts et le montant estimatif des dépenses pour 2014, ainsi que les prévisions de dépenses pour 2015 (voir annexe).

##### *Consultants*

22. Le Secrétaire général demande l'ouverture d'un crédit de 714 900 dollars au titre des consultants, ce qui représente une diminution de 149 800 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2014 (1 210 800 dollars). Le montant estimatif des dépenses pour cette période s'élève à 345 100 dollars, soit 72 % de moins que le crédit alloué, principalement du fait de l'interruption des opérations de la Mission en raison de l'insécurité. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au total, le Secrétaire général comptait recourir à 36 reprises à des consultants devant exercer des activités non liées à la formation, et notamment fournir des services de conseil requérant des connaissances spécialisées dans des domaines parmi lesquels les droits de l'homme, l'état de droit, les systèmes politiques, le dialogue national et les questions constitutionnelles. **Le Comité consultatif est d'avis que certaines de ces activités pourraient être menées en recourant à des compétences internes et recommande par conséquent de diminuer de 5 % (35 700 dollars) le montant des ressources demandées pour financer les services de consultants qui seront retenus par la MANUL en 2015.**

##### *Voyages*

23. Dans son rapport, le Secrétaire général demande un crédit de 5 407 700 dollars au titre des voyages pour 2015, le montant estimatif des dépenses engagées en 2014 s'élevant à 2 862 100 dollars, soit environ 228 % de plus que le montant des crédits ouverts. Le Comité consultatif a été informé que cette variation (4 152 700 dollars) s'expliquait par : a) l'indemnité journalière de subsistance devant être versée pendant 275 jours à un effectif moyen de 30 membres du personnel de la MANUL déployés en Libye par roulement; b) l'indemnité journalière de subsistance devant être versée pendant 90 jours au personnel recruté sur le plan international évacué vers Zanzibar ou Brindisi; c) les visites officielles régulières effectuées au Burundi par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye.

24. Ayant demandé des renseignements complémentaires, le Comité consultatif a été informé que le personnel de la Mission serait déployé en Libye au fur et à mesure que le besoin s'en ferait sentir. En outre, étant donné la situation en matière de sécurité, le déploiement serait très bref et sa durée serait soumise à l'approbation du Département de la sûreté et de la sécurité. Le Comité a également été informé qu'en 2015, une trentaine de fonctionnaires (10 à 15 membres des services organiques et 10 à 20 membres des services de sécurité) resteraient sur le terrain à tour de rôle pendant un total de 275 jours. S'étant renseigné, il a appris que le montant de l'indemnité journalière de subsistance devant être versée à ces fonctionnaires se chiffrait à 3 654 800 dollars. Le Comité a demandé à se voir communiquer le plan de rotation des effectifs, mais ne l'a pas obtenu. Il a par contre demandé et obtenu des renseignements sur le montant des ressources nécessaires au titre des voyages effectués en dehors de la zone de la Mission à des fins de formation et autres, estimé à 5,1 millions de dollars, ainsi que des indications sur les motifs des voyages et le nombre de participants, un total de 118 voyages devant être entrepris depuis le siège provisoire de la Mission, installé à Tunis.

**25. Le Comité consultatif estime que les voyages devraient être combinés et recommande donc de diminuer de 5 % (257 600 dollars) le montant des ressources demandées pour la MANUL au titre des voyages devant être effectués en dehors de la zone de la Mission à des fins autres que la formation pendant l'exercice 2015. Le Comité rappelle que les ressources demandées au titre des voyages doivent être utilisées judicieusement et dans l'intérêt de l'Organisation et qu'avant d'autoriser un voyage, il faut en premier lieu déterminer si l'exécution du mandat de la Mission nécessite une rencontre en personne entre les intéressés. Si tel n'est pas le cas, il convient d'employer d'autres moyens de communication (voir aussi A/69/787, par. 29).**

#### *Transports aériens*

26. Dans son rapport, le Secrétaire général demande qu'un montant de 3 837 700 dollars soit alloué à la rubrique des transports aériens pour 2015; aucun crédit n'avait été alloué à cette rubrique pour 2014. Le Comité consultatif a été informé que les ressources supplémentaires demandées devaient permettre de financer les dépenses d'exploitation, les primes d'assurance responsabilité civile et l'achat de carburant pour deux avions B-1900D devant effectuer 963 heures de vol sur 610 jours entre la Tunisie et la Libye, ainsi qu'à l'intérieur de la Libye, pour transporter les membres du personnel des Nations Unies participant aux rencontres organisées dans le cadre du processus de médiation et de dialogue politique.

27. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, compte tenu de la détérioration de la situation de sécurité en Libye et du fait que les liaisons aériennes commerciales à destination et en provenance de la Libye étaient interrompues depuis juin 2014, deux appareils devaient être mis à la disposition de la MANUL, ce qui faciliterait les déplacements du Représentant spécial du Secrétaire général, de la mission préparatoire de sécurité, du personnel de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies. Il a également été informé que la Mission disposait actuellement d'un appareil qui comptait 19 places mais ne pouvait transporter que 9 à 12 passagers selon la durée du vol, alors qu'elle avait besoin d'un appareil pouvant transporter au moins 24 personnes. Le Comité a en outre appris que la MANUL comptait, une fois le deuxième appareil déployé, organiser deux vols aller retour par semaine entre la Tunisie et la Libye. Les dépenses



contractuelles afférentes aux deux appareils (3 129 500 dollars) permettraient de financer 963 heures de vol sur 610 jours, à raison de 550 dollars par heure de vol, le coût garanti étant de 2 600 100 dollars.

*Fournitures, services et matériels divers*

28. Dans son rapport, le Secrétaire général demande qu'un crédit de 3 010 800 dollars soit ouvert pour 2015 à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, le montant estimatif des dépenses engagées au titre de cette rubrique en 2014 s'élevant à 4 264 100 dollars, soit environ 162 % de plus que le montant des crédits ouverts (2 639 600 dollars). Le Comité consultatif a été informé que les ressources supplémentaires demandées comprendraient un montant de 2 275 500 dollars destiné à financer les activités supervisées par le Service de la lutte antimines.

29. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Service de la lutte antimines fournissait des conseils et un appui au Représentant spécial du Secrétaire général pour ce qui est de la sensibilisation et de la lutte antimines, notamment dans le cadre du volet du dialogue politique libyen consacré à sécurité, et continuait d'apporter à la MANUL, à l'équipe de pays des Nations Unies, à la communauté internationale et aux services libyens compétents des conseils, une aide à la coordination et une assistance technique concernant les aspects humanitaires de la lutte antimines et les activités menées dans le domaine des armes et des munitions, l'objectif étant de renforcer les capacités du Centre libyen d'action antimines. Le Comité a également été informé que le Service de la lutte antimines contribuait aux travaux du groupe international de coordination des activités de défense, et plus particulièrement à l'harmonisation des activités menées par la communauté internationale concernant les armes et les munitions, et qu'en 2014, celui-ci avait décidé, en concertation avec la MANUL et les autorités libyennes, d'élaborer un cadre d'activités devant servir de base à l'élaboration d'un plan national en la matière.

## **II. Mission électorale des Nations Unies au Burundi**

### **A. Introduction**

30. Le Comité consultatif a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, dans lequel figurent les prévisions de dépenses de la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB) pour 2015 (voir A/69/363/Add.6, sect. II). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des renseignements complémentaires et des précisions avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 13 mai 2015.

31. La MENUB, dont le siège est à Bujumbura, a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2137 (2014) du 1<sup>er</sup> janvier 2015, adoptée à la demande du Gouvernement burundais, et a pour mandat de suivre les différentes étapes de l'élection présidentielle et des élections parlementaires et locales, ainsi que l'ensemble du contexte dans lequel ces élections se dérouleraient, et d'en rendre compte. Devenue opérationnelle dès la fin du mandat du Bureau des Nations Unies

au Burundi (BNUB), la Mission a été chargée de faire rapport sur ses travaux au Conseil de sécurité, par l'intermédiaire du Secrétaire général, avant, pendant et après les élections de 2015.

## B. Ressources demandées pour l'année 2015

32. Dans sa résolution 69/262, l'Assemblée générale a notamment approuvé pour la Mission, pour 2015, un budget d'un montant de 11 697 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel). On trouvera aux paragraphes 46 et 47 du rapport du Secrétaire général un aperçu des prévisions de dépenses concernant la MENUB, y compris les hypothèses révisées retenues aux fins des prévisions pour 2015. Les ressources nécessaires pour 2015, telles qu'elles sont indiquées au tableau 5 du rapport du Secrétaire général, s'établissent comme suit :

Tableau 3

### Ressources financières

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Crédits ouverts pour 2015</i>	<i>Dépenses supplémentaires</i>	<b>Total</b>
<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) + (2)</i>	
Personnel civil	7 542,1	65,3	<b>7 607,4</b>
Dépenses opérationnelles	4 155,8	–	<b>4 155,8</b>
<b>Total</b>	<b>11 697,9</b>	<b>65,3</b>	<b>11 763,2</b>

### Personnel civil

33. On trouvera des informations sur les crédits approuvés pour 2014 et les prévisions révisées pour 2015 concernant la dotation en effectifs au tableau 6 et au paragraphe 47 du rapport du Secrétaire général. Ce dernier indique qu'en janvier 2015, le Département de la sûreté et de la sécurité a demandé que soient mis à sa disposition deux postes temporaires d'agent de sécurité appartenant à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national, dont les titulaires seraient chargés d'assurer la sécurité du complexe des Nations Unies, où sont installés la MENUB et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Il propose donc la création de deux postes temporaires d'agent de sécurité appartenant à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national.

34. Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que les deux postes temporaires d'agent de sécurité existants (P-3) étaient rattachés aux bureaux régionaux de Makamba et de Gitega, respectivement, et que compte tenu des distances, leurs titulaires ne pourraient assurer la sécurité du complexe de Bujumbura. Il a également été informé que ces postes étaient des postes à plein temps dont les principales fonctions consistaient à assurer la sécurité physique des locaux, à mener des évaluations de sécurité et des missions de reconnaissance, à former le personnel et à planifier les opérations de sécurité. Ayant demandé des précisions sur les deux postes demandés pour Bujumbura, le Comité a appris qu'un agent de sécurité assumerait les fonctions de chef du Service de sécurité et

superviserait le groupe des gardes, composé de 64 soldats de l'armée burundaise, de 23 membres de la police burundaise et de 81 agents de sécurité fournis par une entreprise privée, tandis que l'autre travaillerait au Centre des opérations de sécurité, où il veillerait au bon fonctionnement de la salle radio, qui joue un rôle très important en ce qu'elle permet d'informer le personnel de la MENUB de l'évolution des conditions de sécurité.

35. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été appris que pendant la présence au Burundi de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, les trois agents de sécurité du Service mobile travaillaient à tour de rôle par tranches de 12 heures pour assurer la protection rapprochée de l'intéressé 24 heures sur 24, un quatrième agent devant entrer en fonctions en mai 2015. Il a en outre été informé qu'en janvier, février et mars 2015, deux agents de sécurité avaient exercé des activités de protection rapprochée qui leur avaient demandé entre 221 et 320 heures par mois et que, durant le seul mois de mars 2015, l'un d'entre eux y avait consacré un total de 177 heures. Le Comité a également appris que les agents de sécurité exerçaient aussi d'autres fonctions (appui et évaluation des risques en matière de sécurité, évaluation des conditions de sécurité des logements, analyse des itinéraires de déplacement et diverses tâches administratives relatives aux opérations de sécurité de la Mission).

**36. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition du Secrétaire général tendant à ce que deux postes d'agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national) soient créés pour la MENUB.**

### III. Recommandations

37. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet des ressources supplémentaires demandées pour la MANUL et la MENUB pour 2015 sont énoncées au paragraphe 50 du rapport du Secrétaire général. **Compte tenu des observations formulées aux paragraphes 22 et 25 plus haut, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) **Approuve le budget de la MANUL pour l'exercice allant jusqu'au 31 décembre 2015, dont le montant s'élève à 47 824 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel);**

b) **Approuve l'ouverture des crédits supplémentaires demandés pour la MENUB pour l'exercice allant jusqu'au 31 décembre 2015, dont le montant s'élève à 65 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel);**

c) **Ouvre, conformément à la procédure prévue au paragraphe 11 de l'annexe I à sa résolution 41/213, un crédit additionnel d'un montant de 8 066 500 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, compte étant tenu du solde inutilisé en 2014 (14 963 100 dollars) et de la somme de 24 860 100 dollars correspondant aux crédits ouverts pour la MANUL dans sa résolution 69/262;**

d) **Ouvre également, au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, un crédit d'un montant de 1 635 100 dollars, contrebalancé par le même montant inscrit au chapitre premier (Recettes provenant des contributions du personnel).**

## Annexe

## Mission d'appui des Nations en Libye

## A. Ressources nécessaires, par catégorie

(En dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015			
	Crédits ouverts	Dépenses	Écart (solde inutilisé/dépassement) dépenses	Total	Total net <sup>a</sup>	Dépenses non renouvelables	Variation (2014-2015)
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
<b>I. Militaires et personnel de police</b>							
1. Observateurs militaires	–	–	–	–	–	–	–
2. Contingents	–	–	–	–	–	–	–
3. Police des Nations Unies	–	–	–	–	–	–	–
4. Unités de police constituées	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total, catégorie I</b>	–	–	–	–	–	–	–
<b>II. Personnel civil</b>							
1. Personnel recruté sur le plan international	33 904,1	31 051,0	2 853,1	23 896,2	21 043,1	–	(10 007,9)
2. Personnel recruté sur le plan national	3 029,4	1 839,2	1 190,2	1 885,6	695,4	–	(1 143,8)
3. Volontaires des Nations Unies	243,6	288,5	(44,9)	84,3	129,2	–	(159,3)
4. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–	–	–	–
5. Personnel fourni par les gouvernements	742,0	384,8	357,2	–	(357,2)	–	(742,0)
<b>Total, catégorie II</b>	<b>37 919,1</b>	<b>33 563,5</b>	<b>4 355,6</b>	<b>25 866,1</b>	<b>21 510,5</b>	–	<b>(12 053,0)</b>
<b>III. Dépenses de fonctionnement</b>							
1. Experts	–	–	–	–	–	–	–
2. Consultants	1 210,8	346,1	864,7	714,9	(149,8)	–	(495,9)
3. Voyages	1 255,0	2 862,1	(1 607,1)	5 407,7	7 014,8	–	4 152,7
4. Installations et infrastructures	17 505,3	9 960,5	7 544,8	5 448,3	(2 096,5)	1 808,8	(12 057,0)
5. Transports terrestres	3 061,8	169,7	2 892,1	137,4	(2 754,7)	–	(2 924,4)
6. Transports aériens	–	–	–	3 837,7	3 837,7	–	3 837,7
7. Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–	–	–
8. Communications	4 082,8	999,8	3 083,0	2 229,1	(853,9)	264,5	(1 853,7)
9. Informatique	1 381,7	2 208,9	(827,2)	1 195,0	2 022,2	823,3	(186,7)
10. Santé	374,6	92,9	281,7	270,7	(11,0)	73,9	(103,9)
11. Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015			
	Crédits ouverts	Dépenses	Écart (solde inutilisé/ dépassement) dépenses	Total	Total net <sup>a</sup>	Dépenses non renouvelables	Variation (2014-2015)
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
12. Fournitures, services et matériels divers	2 639,6	4 264,1	(1 624,5)	3 010,8	4 635,3	–	371,2
13. Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total, catégorie III</b>	<b>31 511,6</b>	<b>20 904,1</b>	<b>10 607,5</b>	<b>22 251,6</b>	<b>11 644,1</b>	<b>2 970,5</b>	<b>(9 260,0)</b>
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>69 430,7</b>	<b>54 467,6</b>	<b>14 963,1</b>	<b>48 117,7</b>	<b>33 154,6</b>	<b>2 970,5</b>	<b>(21 313,0)</b>

<sup>a</sup> Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

## B. Postes temporaires, par lieu d'affectation (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015)

Division/Bureau	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national				Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Agents des services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
<b>Tunis</b>																
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	1	–	–	2	2	6	8	–	19	4	–	23	–	–	–	23
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général	–	1	–	–	–	1	–	–	2	1	–	3	–	–	–	3
Division des affaires politiques	–	–	1	1	2	5	3	1	13	1	–	14	–	–	–	14
Service de l'autonomisation des femmes	–	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1
Division des droits de l'homme	–	–	1	–	2	6	3	–	12	–	–	12	–	–	–	12
Division de la coordination et de l'appui consultatif pour le secteur de la sécurité	–	–	–	1	2	2	1	–	6	1	–	7	–	–	–	7
Division de l'assistance électorale	–	–	–	1	1	2	5	–	9	–	–	9	–	–	–	9
Section de la sécurité	–	–	–	–	–	1	3	1	5	43	–	48	–	–	–	48
Division de l'appui à la mission	–	–	–	1	–	3	5	–	9	25	–	34	–	–	2	36
<b>Total, Tunis</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>2</b>	<b>76</b>	<b>75</b>	<b>–</b>	<b>151</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>153</b>
<b>Tripoli/Sabha</b>																
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Division des affaires politiques	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–	–	3
Division des droits de l'homme	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Division de la coordination et de l'appui consultatif pour le secteur de la sécurité	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Division de l'assistance électorale	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1

Division/Bureau	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national				Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Agents des services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Section de la sécurité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	-	12
Mission Support Division	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	13	-	14
<b>Total, Tripoli/Sabha</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	26	-	33
<b>Brindisi</b>																
Division de l'appui à la mission	-	-	-	-	-	-	2	-	2	8	-	10	-	5	-	15
<b>Total, Brindisi</b>	-	-	-	-	-	-	2	-	2	8	-	10	-	5	-	15
<b>New York</b>																
Division des affaires politiques	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1	2	-	-	-	2
Division de la coordination et de l'appui consultatif pour le secteur de la sécurité	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	1
Division de l'assistance électorale	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	-	-	1
<b>Total, New York</b>	-	-	-	-	1	2	-	-	3	-	1	4	-	-	-	4
<b>Total, tous lieux d'affectation confondus</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>28</b>	<b>30</b>	<b>2</b>	<b>81</b>	<b>83</b>	<b>1</b>	<b>165</b>	<b>7</b>	<b>31</b>	<b>2</b>	<b>205</b>